



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-041

PORTANT DÉROGATION DE L'ARTICLE N° 5 DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2012-079 DU 26 JUIN 2012 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGES EN VUE DE L'INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ ACOBAT AU 311 RUE DE PARIS À TAVERNY DU LUNDI 27 AVRIL 2026 À PARTIR DE 20H00 AU MARDI 28 AVRIL 2026 À 07H00

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal et notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-297 en date du 28 avril 2009,

Vu la délibération n° 2010-208DST03 du conseil municipal en date du 26 novembre 2010 portant approbation du règlement de la voirie de la Commune de Taverny,

Vu l'arrêté municipal n° 2012-079 du 26 juin 2012 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

Vu le règlement de la voirie communale,

Considérant que le Maire est chargé, de par son pouvoir de police, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant l'intervention de démontage d'engin de levage « grue à tour » prévue par l'entreprise « ACOBAT » du lundi 27 avril 2026 à partir de 20h00 au mardi 28 avril 2026 à 7h00 ;

Considérant que cette intervention majoritairement nocturne permet de limiter le risque en termes

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20260101-8352-AR-1-1

Réception en sous-préfecture le : 15 avril 2026

Publication le : 15 avril 2026

de sûreté et de sécurité notamment, à l'égard des administrés ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de déroger à l'article n°5 de l'arrêté municipal n° 2012-079 du 26 juin 2012 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté municipal déroge à la réglementation sur le bruit (article 5 de l'arrêté municipal n° 2012-079 du 26 juin 2012 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage) au bénéfice de l'entreprise « ACOBAT ».

Sans préjudice des dispositions en vigueur, l'intervention de démontage d'un engin de levage « grue à tour » par l'entreprise « ACOBAT » au 311 rue de Paris à Taverny aura lieu :

Du lundi 27 au mardi 28 avril 2026 entre 20h00 et 07h00.

Article 2 :

Les prescriptions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers au moyen de dispositifs réglementaires de signalisation routière.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 :

Le non-respect de l'une des clauses du présent arrêté entraînera la suspension immédiate du chantier.

Article 5 :

Madame le Maire, Monsieur le commissaire divisionnaire et Monsieur le chef de la police municipale de Taverny sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune et inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Il sera également notifié au bénéficiaire, l'entreprise « ACOBAT ».

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 10 avril 2026

Registre des arrêtés du Maire de la ville de Taverny – N° 2026-041

Le Maire,



Florence PORTELLI